Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 6 septembre 2022, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006), sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

5111, chemin Queen-Mary

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à l'article 338 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de d'autoriser l'aménagement d'une armoire à déchets (dépendance) à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique pour un terrain bordé par plus d'une voie publique.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 19 août 2022.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate